

Modification de régie de recettes simple en régie prolongée  
Délibération n°11/2024



**maison  
de la  
culture**  
BOURGES

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-522881630-20241211-11-2024-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/12/2024

République Française

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**Séance du 11 décembre 2024**

Le onze décembre deux-mille vingt-quatre à 14h30 le Conseil d'Administration de l'Etablissement public de coopération culturelle « Maison de la Culture de Bourges » s'est tenu à la Maison de la Culture de Bourges, sur convocation de M. le Président envoyée en date du 25 novembre 2024.

### **MEMBRES DE DROIT PRESENTS**

#### **Représentants de l'Etat**

- M. Maurice BARATE, Préfet du Cher

#### **Représentant du Département du Cher**

- M. Jacques FLEURY, Président du Conseil Départemental du Cher

#### **Représentants de la Ville de Bourges**

- M. Yannick BEDIN, Maire-Adjoint chargé de la culture, représentant M. Yann GALUT, Maire de Bourges
- M. Alexis LUBERNE, Conseiller Municipal
- Mme Sylviane MORASIN, Conseillère Municipale

#### **Personnalités qualifiées**

- M. Georges BUISSON, président
- Mme Colette PUYNEGE, vice-présidente
- Mme Elisabeth SANSON
- Mme Delphine BORDAT, représentant M. Dominique DELAJOT, personnalité qualifiée
- Mme Christine CHEZE-DHO
- M. Fabrice HOFFELIN

#### **Représentantes du Personnel de l'EPCC**

- Mme Sylvie TRUELLE
- Mme Catherine BOUZITAT

### **INVITE(ES) PRESENT(E)S**

- Mme Anna-Laude BOULON, Conseillère théâtre, DRAC Centre-Val de Loire, représentant Mme Sophie BROCAS, Préfète de la Région Centre-Val de Loire et Mme Christine DIACON, Directrice de la DRAC Centre-Val de Loire
- Mme Maud BRUN, Directrice de la Culture, Conseil Régional Centre-Val de Loire

#### **INVITE(ES) PRESENT(E)S (suite)**

- Mme Sophie CHESTIER, vice-présidente Culture et Patrimoine, Conseil Départemental du Cher
- M. Marc PATARD, Directeur de la Culture, Conseil Départemental du Cher
- M. Olivier ATLAN, Directeur, Maison de la Culture de Bourges
- Mme Anne-Sophie MONTAGNÉ, Directrice Adjointe, Maison de la Culture de Bourges
- Mme Nathalie PLAVERET, assistante de direction-chargée de mécénat, Maison de la Culture de Bourges
- Mme Maëlle MONCELON, alternante en comptabilité, Maison de la Culture de Bourges

#### **MEMBRES DE DROIT EXCUSES**

##### **Représentants de l'Etat**

- Mme Sophie BROCAS, Préfète de la région Centre-Val de Loire (Pouvoir à Mme Anna-Laude BOULON)
- M. Christopher MILES, Directeur Général de la création artistique, Ministère de la Culture (Non représenté)
- Mme Christine DIACON, Directrice de la DRAC Centre-Val de Loire (pouvoir à Mme Anna-Laude BOULON)

##### **Représentant de la Région Centre-Val de Loire**

- M. François BONNEAU, Président du Conseil Régional Centre-Val de Loire (Non représenté)

##### **Représentant de la Ville de Bourges**

- M. Yann GALUT, Maire de Bourges (pouvoir à M. Yannick BEDIN)

##### **Personnalités qualifiées**

- M. Dominique DELAJOT (pouvoir à Mme Delphine BORDAT)
- Mme Anne MATHERON (non représentée)

#### **INVITE(E)S EXCUSES**

- M. Guillaume CREPIN, Conseiller du Conseil Régional Centre-Val de Loire
- Mme Laodice RIGO, chargée de mission théâtre, arts de la rue, cirque, marionnettes et soutien aux lieux de diffusion, Conseil Régional Centre-Val de Loire

Le quorum étant atteint et les membres du Conseil d'administration ayant été convoqués dans les conditions fixées par les statuts, le Conseil d'administration peut valablement délibérer.

Nathalie PLAVERET est désignée comme secrétaire de séance.

## MODIFICATION DE REGIE DE RECETTES SIMPLE EN REGIE PROLONGEE

Délibération n°11/2024

- Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 1431-1 à 1431-9 et R. 1431-1 à R. 1431-21 ;
- Vu la loi n°2002-6 du 4 janvier 2002 modifiée relative à la création des établissements publics de coopération culturelle ;
- Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics et aux délégations de service public ;
- Vu le code des marchés publics ;
- Vu l'arrêté du Préfet de la Région Centre n°10.006 du 14 janvier 2010 portant création de l'établissement public de coopération culturelle « Maison de la Culture de Bourges » ;
- Vu les statuts de l'établissement public de coopération culturelle « Maison de la Culture de Bourges ».

### **RAPPORT DE PRESENTATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION :**

#### **Modification de régie de recettes simple en régie prolongée**

Considérant qu'une régie de recettes a été créée le 18 mai 2010 par le directeur de l'EPCC, en sa qualité d'ordonnateur, pour l'encaissement des recettes de billetterie.

Considérant que, afin de faciliter la réservation de places de spectacle dès le début de la saison, il est nécessaire de proposer au public la possibilité de régler ses places de spectacles en plusieurs fois, par prélèvement SEPA.

Considérant que le prélèvement SEPA sera défini selon les modalités suivantes :

- o Le montant total de la commande ne pourra pas dépasser 1 000€ ;
- o Les prélèvements seront effectués au 15 de chaque mois avec un maximum de 4 prélèvements par vente dans la limite de 4 mois de la saison en cours soit l'échéancier suivant : novembre, décembre, janvier N+1 et février N+1.

Considérant qu'il demeure un risque de rejet par la banque du titulaire du compte bancaire et donc de non-recouvrement du titre ;

Il convient de saisir le Conseil d'Administration sur la question de la possibilité offerte au public de régler ses achats de places de spectacle en plusieurs fois et d'accepter le risque financier qui s'y rapporte.

**Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration décide à l'unanimité / à la majorité de :**

- **D'approuver la mise en place d'une régie de recettes prolongée, permettant la mise en place de l'encaissement des recettes de billetterie par prélèvement SEPA échelonné.**

Votants : 17

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits

Pour expédition conforme,

Le Directeur de l'établissement public de coopération culturelle  
« Maison de la Culture de Bourges »

Olivier ATLAN

Nathalie PLAVERET  
Secrétaire de séance



**maisondelaculture**  
BOURGES

SCÈNE NATIONALE / CENTRE DE CRÉATION  
BP 257 - 18005 BOURGES CEDEX  
T 02 48 67 74 74 MCBOURGES.COM

SIRET > 52288163000027 code APE > 9001Z  
TVA intracom > FR90522881630